

# Meuse info

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents

Belgique - België  
P.P. - P.B.  
4260 Braives  
BC 33761

N° 38 (Trimestriel) | Mars 2021

& affluents

P913055



## sommaire

« La Mehaigne à Famelette »

Actualités Meuse Aval **2** - Actualités des comités locaux **6**  
Focus Le castor **12** - Carte d'identité **14** - En bref **15**



# Actualités Meuse Aval

## 1 Report des traditionnelles Journées Wallonnes de l'Eau mais...

Sans doute la cellule de coordination du CRMA avait-elle été trop optimiste sur l'évolution de la situation sanitaire en ce début d'année ?

Faisant suite aux décisions prises par nos instances supérieures, c'est la mort dans l'âme que nous devons reporter nos traditionnelles Journées Wallonnes de l'Eau et les Opérations Rivières Propres prévues du 25 mars au 11 avril.

A l'heure actuelle, nous sommes dans l'impossibilité de dire à quelles dates ces événements pourront être reportés. Nous vous tiendrons évidemment informés dès que la situation sera plus claire.

Cependant, certains partenaires ayant proposé des activités respectant entièrement les mesures sanitaires en vigueur, celles-ci sont maintenues !

### CIRCUIT AU FIL DE L'EAU À HUY

Du samedi 13 au dimanche 28 mars, partez à la découverte de l'eau sous toutes ses formes à travers Huy.

Rendez-vous à l'Office du Tourisme pour retirer votre carnet de route, en semaine de 9h à 16h et les week-ends de 10h à 16h.

Le questionnaire vous permettra probablement d'apprendre quelques petites choses sur le thème de l'eau tout en vous promenant sur les deux rives de la Meuse.

Informations à l'Office du Tourisme :  
Rue du Pont 7 à Huy – 085 21 29 15



### QUOI LA GUEULE ? QU'EST-CE QU'ELLE A LA GUEULE ?



Samedi 13 mars de 9h30 à 12h30 à Plombières, Nathalie Goffin vous propose une balade 2.0 téléguidée et animée en présentiel par petits groupes. Parcours de 5,5 km.

Découvertes insolites, trucs extraordinaires, ce qui s'est passé là est à la fois génial, hallucinant et sidérant. Les pensées croissent sur des terrils chauves, les tabourets ne sont pas faits pour s'asseoir, les lignes de chemins de fer sont posées en 2 ans et j'en passe !

Réservation obligatoire : 0497/63 91 05. Les détails sur le lieu de rendez-vous seront fournis lors de l'inscription. [www.lesbaladesdenathalie.com](http://www.lesbaladesdenathalie.com)

## DANS QUEL ÉTAT GEER ?



Samedi 20 mars à 14h à Wonck, Nathalie Goffin vous propose une balade 2.0 téléguidée et animée en présentiel par petits groupes.

Réserve naturelle, dérivation, inondations, tout un programme pour une petite rivière transfrontalière. Et qui fait quoi en fait ? La Hollande, la Flandre, la Wallonie ?

Réserve obligatoire : 0497/63 91 05. Les détails sur le lieu de rendez-vous seront fournis lors de l'inscription. [www.lesbaladesdenathalie.com](http://www.lesbaladesdenathalie.com)

## BALADE AU FIL DU NACHAU !

Du 20 au 28 mars, la commune d'Eghezée, en partenariat avec l'Agenda 21, le CRMA et l'Écrin, vous invite à participer à une balade au fil du Nachau, à Aische-en-Refail.

En raison des mesures sanitaires, la promenade sera en parcours libre. Vous pouvez télécharger la fiche-balade sur le site internet de la commune ([www.eghezee.be](http://www.eghezee.be)) et décider à votre guise du moment où vous souhaitez l'effectuer. Départ du parking de la place d'Aische-en-Refail.

D'une durée d'environ 2h, le parcours de 4 km sera agrémenté pour l'occasion de panneaux didactiques sur la thématique de l'eau : zones humides et biodiversité, agriculture et eau, usages et consommation, épuration, ...

Prévoyez des bottes ou bottines fermées et vêtements adaptés à la météo. Attention, la balade n'est pas accessible aux PMR et aux poussettes.

Informations : [agenda21@eghezee.be](mailto:agenda21@eghezee.be)  
- [www.eghezee.be](http://www.eghezee.be)



Notez qu'en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, ces activités pourraient être annulées.

## Déchets verts et tontes de pelouse en bordure de cours d'eau : le contrat de rivière s'attèle au problème

Le printemps approchant à grands pas, les tondeuses et autres taille-haies seront bientôt ressortis pour l'entretien des jardins. C'est l'occasion pour nous de rappeler un triste constat et de vous présenter les actions mises en place par le CRMA pour y répondre.

### UN CONSTAT



Lors de ses inventaires des atteintes aux cours d'eau, le CRMA constate très fréquemment la présence de déchets en bordure de cours d'eau (tontes de pelouse, déchets verts, déchets ménagers, incinérations, ...). En tout, un peu moins de 1900 dépôts, zones d'incinérations et disséminations de déchets problématiques ont été inventoriés sur l'ensemble du sous-bassin hydrographique de la Meuse Aval pour un total d'environ 8000 «points noirs», toutes catégories confondues (ce qui représente un peu plus de 23 % de l'ensemble des atteintes inventoriées). Notons également que ces 1900 dépôts sont répartis sur un total de 1250 km de cours d'eau inventoriés : cela représente donc près de 2 dépôts par km !

Les tontes de pelouse et déchets verts en crête de berge constituent l'essentiel de ces «points noirs» déchets. Cette pratique, très courante malgré qu'elle soit interdite, est pourtant loin d'être sans conséquence pour le cours d'eau.

Ainsi, le rejet de tout déchet dans les cours d'eau ou de tout dépôt dans les zones inondables constituent une infraction de 3ème catégorie : il peut vous en coûter entre 50 et 10.000€ !

### UNE RÉPONSE

Lors de la préparation du programme d'actions 2020-2022, le CRMA a attiré l'attention de ses partenaires sur cette problématique. Ainsi, les communes ont été invitées à inscrire à leur programme une action consistant à :

- envoyer un courrier personnalisé aux propriétaires riverains concernés pour les informer et les inviter à adapter leur comportement,
- en l'absence de réaction positive après un délai de mise en conformité raisonnable, faire intervenir un agent compétent pour dresser un constat officiel d'infraction environnementale.

En effet, les actions d'information et de sensibilisation menées par le passé ont montré leurs limites et force est de constater qu'il est malheureusement nécessaire d'envisager à présent une approche répressive de la problématique.

Action 20Mv0900

### PROPOSER AUX COMMUNES PARTENAIRES UN PANNEAU DE SENSIBILISATION À L'IMPACT DES DÉCHETS SUR L'ENVIRONNEMENT À APOSER SUR LES SITES DE DÉPÔTS SAUVAGES «COLLECTIFS»

D'autre part, certains dépôts de déchets se situent sur des lieux publics ce qui rend difficile l'identification du(des) contrevenant(s). Dans le cadre de l'actuel programme d'actions, le CRMA a entrepris l'élaboration d'un panneau de sensibilisation à l'impact des déchets sur l'environnement à apposer sur ces sites de dépôts sauvages «collectifs». Un groupe de travail a donc été mis en place au sein de la cellule de coordination afin d'en définir le message et préciser les sites à équiper.



## COORDONNER UNE OPÉRATION RIVIÈRE PROPRE À L'ÉCHELLE DU BASSIN DE LA MEUSE AVAL



Enfin et plus généralement, le CRMA organisera cette année une grande Opération Rivière Propre à l'échelle du bassin de la Meuse Aval en étroite collaboration avec ses communes partenaires et l'asbl BeWaPP. Cette opération, prévue initialement au printemps, a dû être reportée étant donné le contexte sanitaire et se déroulera vraisemblablement à l'automne 2021.



### QUELQUES EXPLICATIONS : DÉCHETS VERTS ET TONTES DE PELOUSE EN BORDURE DE COURS D'EAU, POURQUOI EST-CE UN PROBLÈME ?



L'herbe répandue dans le cours d'eau est bien entendu «biodégradable». Mais cette transformation ne se fait pas sans dommages pour l'environnement : elle entraîne une réduction de la teneur en oxygène dissous dans l'eau et un colmatage des fonds par les résidus (au détriment de la faune aquatique), un enrichissement de l'eau en matières organiques menant à terme à son eutrophisation (développement excessif d'algues entraînant lui aussi une consommation de l'oxygène et l'asphyxie du milieu) mais également un enrichissement des berges en matières organiques azotées favorables à la prolifération de plantes nitrophiles comme l'ortie (dont de nombreuses personnes tentent paradoxalement de se débarrasser en les «étouffant» sous les tontes de pelouses).

De plus, outre la pollution visuelle et olfactive que cela peut engendrer, la présence de déchets verts et tontes de pelouses en bordure de cours d'eau présente un risque d'encombrement de celui-ci et donc de débordement en cas d'épisode pluvieux intense.

Enfin, en asphyxiant les végétaux se développant spontanément sur les berges, les déchets verts menacent la stabilité de celles-ci qui ne sont plus retenues par leurs racines.

Utilisez donc le parc à déchets verts, le recyparc ou pratiquez le compostage à domicile, à bonne distance du cours d'eau (à plus de six mètres de la crête de berge ou hors de la zone soumise à l'aléa d'inondation) !

### UN MOT SUR D'AUTRES DÉCHETS FRÉQUEMMENT CONSTATÉS EN BORDURE DE COURS D'EAU

**Les inertes : parfois utilisés en renfort de berge ...**

Par «inertes», il faut entendre «briques, blocs de béton, parpaings, gravats, ...». Ils sont fréquemment utilisés par les propriétaires riverains de cours d'eau dans le but de stabiliser une berge ou d'en stopper l'érosion.



Cependant, ils n'en sont pas moins considérés comme des déchets et doivent être traités comme tels ! De plus, un cours d'eau relève du domaine public et toute intervention (dans le lit ou sur les berges) nécessite une autorisation de son gestionnaire.



**L'incinération : une habitude qui a la vie dure ...**

L'incinération est une méthode d'élimination qui a un fort impact environnemental et de ce fait, est strictement encadrée par la loi.

Légalement, le principe est que l'incinération de déchets est interdite (tout type de feu, quel que soit l'endroit où il est allumé). Par ailleurs, lorsqu'elle est pratiquée en berge d'un cours d'eau, elle a un impact conséquent sur la végétation qui s'y développe et donc sur la stabilité de la berge à long terme.

# Actualités des comités locaux

1

## Actualités du Comité Local du Geer

Action hors programme

### LES DÉCANTEURS DE L'ANCIENNE RÂPERIE DE HOLLOGNE-SUR-GEER

Installés sur la commune de Geer depuis les années 1970, les décanteurs de l'ancienne râperie Naveau (devenue la Raffinerie Tirlemontoise) offrent un paysage à l'état sauvage exceptionnel et un refuge pour une avifaune remarquable. En effet, ces 9 bassins, répartis sur environ 8 ha et répertoriés comme site de grand intérêt biologique (SGIB), ont accueilli au fil du temps pas moins de 215 espèces d'oiseaux nicheurs dont certaines menacées.

Suite à la cessation d'activité de l'ancienne râperie en 2009, s'est posée la question de l'entretien et la sauvegarde de cet habitat précieux. C'est pourquoi, l'administration communale de Geer a décidé d'acquérir ces décanteurs (acquisition en septembre 2019). Plus qu'un intérêt de sauvegarde des espèces, ces bassins confèrent un grand intérêt que ce soit pour les ornithologues, professionnels comme amateurs, pour les citoyens, offrant un dépaysement total, ou encore pour nos petits écoliers dont le milieu scolaire se trouve tout à côté.

Ce milieu à la base auto-suffisant, nécessite tout de même une attention quant à son entretien. Ainsi, la commune a récemment clôturé l'entièreté du site. Cette décision fut prise bien évidemment dans un but sécuritaire mais également dans l'optique de mettre en place un service de tonte écologique et sympathique, à savoir : des moutons ! L'entreprise choisie sous marché public est remerciée pour son travail d'engergure. L'arrivée des petits herbivores est maintenant attendue avec impatience...

Prochaine étape : sécuriser l'intérieur du site et aménager la promenade afin de recevoir au plus vite les visiteurs Geerois et d'ailleurs. En effet, à l'heure actuelle, l'accès est réservé aux seuls membres communaux et exceptions.





## Action hors programme

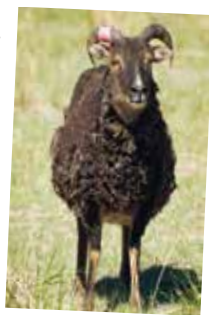
DES MOUTONS  
AU BASSIN D'ORAGE  
DE BODEGNÉE

parties prenantes du projet, assurant ainsi un suivi régulier du site.

Les moutons de Soay sont fréquemment utilisés dans les projets d'éco-pâturage comme celui-ci en raison de leur bonne résistance aux maladies et aux parasites, ce qui permet de limiter les traitements antiparasitaires et de réduire les soins nécessaires. De plus, les Soays sont une race rustique parfaitement adaptée à passer toute l'année à l'extérieur et dont la laine tombe naturellement, sans besoin d'être tondue.

Les avantages de ce projet ? Pour la commune, il s'agit d'un gain de temps indéniable en termes d'entretien de l'espace. Et pour l'éleveur, le bassin d'orage représente une superficie supplémentaire de pâturage, ce qui lui permettra de ne pas donner du fourrage trop tôt.

Un projet win-win qui ne demande qu'à se développer !



Cette année, le bassin d'orage de Bodegnée accueillera de nouveaux pensionnaires : des moutons de race Soay seront en effet chargés de son entretien, selon le principe de l'éco-pâturage.

Le Conseil communal de Verlainne a approuvé en février la proposition d'un éleveur local de faire paître dix de ses bêtes de façon intermittente sur le site du bassin d'orage de Bodegnée, et une convention vient d'être signée pour officialiser le partenariat.

Il s'agit d'une première expérience pour la commune de Verlainne, qui fait ainsi un pas de plus dans la gestion différenciée de ses espaces verts.

Le PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature) et le service environnement de la commune de Verlainne seront

## Action hors programme

DES PANNEAUX DIDACTIQUES LE LONG  
DES CIRCUITS DU PCDN DE VERLAINE

Vous aviez peut-être déjà pu observer en vous promenant le long de certains circuits du Plan Communal de la Nature de Verlainne des panneaux sur le thème de l'Yerne réalisés en partenariat entre le PCDN et le Contrat de Rivière (on vous en parlait d'ailleurs dans un précédent Meuse Info)... Nous ne nous sommes pas arrêtés là !

En 2020, le PCDN a réalisé cinq nouveaux panneaux le long des circuits : un placé rue Tige de Bomiète près du projet de renaturation de l'Yerne, trois placés rue de Hanneffe au niveau des merlons de retenue des eaux pluviales et enfin un dernier placé au lieu-dit «Flot Bonhivers» où une mare écologique et une prairie fleurie viennent d'être réalisées.

Encore un beau partenariat entre le PCDN de Verlainne et le CRMA !



## 2 Actualités du Comité Local Hoyoux

Action 20Mv0699

### COLLABORER AVEC LE DNF DANS LA RÉOLUTION DES ÉROSIONS DE BERGES LIÉES AU MANQUEMENT À L'OBLIGATION DE CLÔTURE DES PÂTURES

Dans le cadre du programme d'actions de la commune de Havelange, les agriculteurs concernés par des problèmes d'érosions de berges liés au piétinement du bétail se sont vu adresser un courrier d'avertissement par le Département de la Nature et des Forêts du SPW (DNF) les invitant à se mettre en conformité.

En concertation avec la Commune et le DNF, le CRMA a pris les devants en contactant personnellement chacun de ces agriculteurs. Une rencontre leur a été proposée afin d'identifier la meilleure approche pour rendre leur situation conforme à la réglementation et de ce fait, améliorer la qualité des cours d'eau impactés.

L'accès du bétail aux cours d'eau engendre de graves dégradations de leur qualité et de leurs berges et la mise en suspension de quantités importantes de sédiments susceptibles d'augmenter la turbidité et de colmater les gravières (altérant de ce fait fortement les possibilités de développement de la faune piscicole).

Le bétail accède aux cours d'eau pour deux raisons : le traverser et s'y abreuver.

Pour la traversée, bien que l'installation d'une passerelle soit une solution adéquate, elle est onéreuse et souvent dispensable, pourvu que le pâturage soit pensé différemment : le bétail peut



en effet traverser via un simple passage à gué s'il n'existe pas de passage à pied sec à proximité, pourvu que celui-ci ne soit ouvert que le temps de la traversée et que le pâturage soit organisé de manière à réduire la fréquence et le nombre de ces traversées.

Pour ce qui est de l'abreuvement, de nombreuses solutions existent pour permettre au bétail de boire l'eau du cours d'eau sans y accéder directement. Cependant, dans le contexte actuel de changement climatique et les phénomènes de sécheresse importants qui en résultent, il n'est plus toujours possible de compter sur la présence d'eau dans le cours d'eau pour abreuver le bétail. Dans ce cas, l'une des solutions préconisées est le creusement d'une mare assez profonde pour constituer une réserve suffisante et présentant des berges en pentes douces afin d'y permettre le développement d'une biodiversité importante : une option bénéfique à la nature (en renforçant le maillage écologique) et aux agriculteurs (qui peuvent pour cela bénéficier d'une aide financière dans le cadre des Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques).





### 3 Actualités du Comité Local Mehaigne

#### AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU DE COIGNEBAUX DANS LE PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE FERNELMONT PAR LE BEP

Le BEP, en collaboration avec la Commune de Fernelmont, vient tout récemment de finaliser les travaux d'aménagement du Ruisseau de Coigneaux dans sa traversée du parc d'activités économiques de Fernelmont. Débutés en septembre 2020 et réalisés par une société locale, ceux-ci permettront d'améliorer la gestion des eaux pluviales en provenance des entreprises et des voiries du parc, au bénéfice des riverains habitant en aval. Pour ce faire, quatre murets ont été installés au niveau du lit du cours d'eau permettant de retenir les eaux en temps d'orage et ainsi de créer des zones d'immersion temporaire, en complément du curage de certains tronçons du cours d'eau et du reprofilage de certaines berges.

Le projet a également été l'occasion de verduriser les abords du cours d'eau, par la plantation d'essences indigènes et le développement d'une zone humide, et de mettre en place une balade pédestre d'un kilomètre le long du cours d'eau, munie de bancs et de panneaux d'informations, à destination notamment des travailleurs du parc.



Actions 20Mv0451  
et 20Mv0452

#### ADOPTION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT FONCIER «SOILE ET AFFLUENTS»

En mai dernier, le Gouvernement wallon adoptait le programme d'aménagement foncier «Soile & affluents». Celui-ci couvre un territoire agricole de 1500 hectares entre Wasseiges, Fernelmont et Éghezée. Il prévoit de nombreuses actions en faveur de la protection des ressources en eau et de la restauration des écosystèmes aquatiques : installation de bandes enherbées, plantations de haies et de ripisylve, dispositifs de lutte contre les coulées boueuses et zones d'immersion temporaire, création de mares et de frayères, ainsi que des aménagements pour les faire découvrir au public.

À titre d'exemple, l'hiver dernier a vu la plantation de près de 500 arbustes et 50 arbres d'espèces indigènes adaptées sur un tronçon de 200m de la Batterie à Hanret (Éghezée), en collaboration avec l'asbl Natagriwal. Ces berges avaient été clôturées au préalable et les prairies adjacentes équipées d'abreuvoir «pompe à museau» par les éleveurs. Un grand merci à eux pour leur implication indispensable à la réussite de ce projet.

Le Contrat de Rivière Meuse Aval collabore avec la Direction de l'Aménagement Foncier Rural de Wallonie, maître d'œuvre du projet.



# 4 Actualités du Comité Local Gueule

Action hors programme

## ENTRETIEN DE LA DÉVIATION D'ORAGE

La commune de Lontzen a effectué un entretien important sur la déviation d'orage de Neuhaus sur le Lontzenerbach (appelé aussi Hornbach). Une déviation d'orage vous dites ? Oui ! En effet, la particularité de la topographie à cet endroit fait que le cours d'eau est brusquement détourné vers le village de Lontzen empruntant le versant sud du bois d'Emabourg au lieu de rejoindre directement la Gueule. D'autant plus étonnant qu'à moins d'un mètre près, le cours d'eau pourrait gagner 7 km pour rejoindre directement la Gueule en amont de La Calamine. Le centre du village de Lontzen est sensible aux inondations. Aussi, l'idée du projet Aquadra, qui a financé ce travail, a été de faire déborder le cours d'eau au lieu-dit Neuhaus pour qu'il prenne le raccourci directement vers la Gueule en cas de trop fortes eaux, évitant ainsi des frayeurs aux habitants de Lontzen village. L'entrée et la sortie de la déviation d'orage ont été entretenues afin de garantir son fonctionnement optimal.



## 5 Actualités du Comité Local Berwinne

### ADHÉSION D'UNE NOUVELLE COMMUNE : BLEGNY

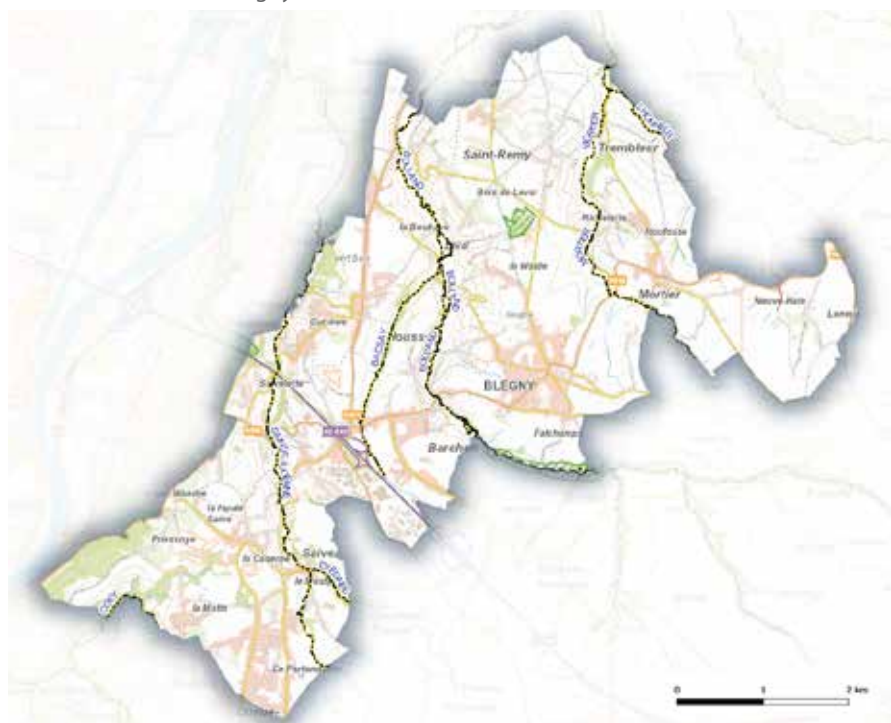
Nous passons de 44 à 45 communes partenaires ! En effet la commune de Blegny a décidé d'adhérer au CRMA ce 28 janvier. Grâce à eux, nous retrouvons une continuité territoriale sur des cours d'eau où nous travaillons déjà (Bolland, Julienne, Lhonneux et Mortier). Le Comité Local de la Berwinne-Julienne s'en trouve élargi à sept communes (il ne manque plus que la commune de Fléron en amont).



Voici un petit aperçu des cours d'eau de cette commune avec ses trois vallées : la vallée de la Julienne avec son affluent l'Evegnée en provenance de Soumagne, celle du Bolland et du Bacsay entre Blegny et Barchon et la vallée du Mortier et du Lhonneux de part et d'autre du village de Mortier.

L'inventaire des atteintes sur ces cours d'eau sera réalisé en 2021 de sorte que la commune de Blegny puisse prendre le train en marche dans le programme d'actions 2020-2022.

Bienvenue à tous les Blegnytois-e-s !





# focus

## sur LE CASTOR



©Fernand Wilkin

Cela n'aura pas échappé aux amoureux de la nature : le Castor d'Europe (*Castor fiber*) est désormais bien présent dans notre sous-bassin hydrographique. Les dernières observations confirmées datent de décembre 2020 et ont été réalisées par un riverain au cœur d'un village de la commune de Wanze, le long de la Meuhaigne.

### CHRONOLOGIE DES FAITS

Disparu de nos régions au 19<sup>e</sup> siècle du fait de la destruction de son habitat et de la chasse pour sa fourrure et ses glandes, produisant le castoreum utilisé en parfumerie, le Castor d'Europe a été réintroduit en Allemagne au début des années 90. C'est à partir de ces populations réintroduites que les premiers individus ont recolonisé la région frontalière. Par la suite, des réintroductions illégales ont également été réalisées en Wallonie, à la fin des années 90, pour finalement aboutir aujourd'hui à la recolonisation de la quasi-totalité de la Wallonie au sud du

sillon Sambre-et-Meuse. On estime à 700 le nombre de sites occupés et à environ 3000 le nombre d'individus.

Dans le bassin de la Meuse Aval, où la recolonisation s'est faite naturellement, les premières installations concernent la Basse Meuse et datent de 2003, tout comme le bas-Geer et la Berwinne-Julienne, puis au départ de celle-ci, ses affluents, comme le haut-Geer en 2009, la Neuville en 2013, la Meuhaigne et la Gueule en 2015, le Maurissart en 2016 et le Fond d'Oxhe en 2018. Dans le bassin du Hoyoux où l'espèce ne semble pas encore implantée, la recolonisation pourrait se faire par l'amont, depuis le bassin de l'Ourthe.







## DES CASTORS CANADIENS !

Si des Castors du Canada, espèces exotiques, ont bien été observés et gérés il y a quelques années dans le bassin de l'Our, les analyses ADN réalisées sur des échantillons collectés dans toute la Wallonie ont démontré que les castors qui la peuplent désormais sont bien des Castors d'Europe.

## UNE ESPÈCE QUI MODIFIE SON ENVIRONNEMENT SELON SES BESOINS

La présence du castor est parfois accompagnée de conflits d'usage : voiries et parcelles riveraines inondées, dégâts aux plantations, digues d'étangs endommagées. Les conséquences sur les écosystèmes aquatiques sont également importantes. Elles sont généralement considérées comme positives bien que, ponctuellement, il puisse impacter négativement certaines espèces menacées.



## UNE ESPÈCE PROTÉGÉE

La Directive européenne 92/43, adoptée en 1992, impose une protection stricte du Castor d'Europe dans son aire de répartition naturelle. «Il est notamment interdit de capturer, tuer ou perturber intentionnellement des castors, de détruire ses sites de reproduction ou ses habitats naturels, de détenir, transporter, vendre ou acheter des individus».

## COHABITER AVEC LE CASTOR ?

Si des dérogations existent et que des indemnités peuvent être octroyées aux professionnels, la solution consiste donc à

cohabiter avec l'espèce. Ce qui est d'autant plus facile si les conflits sont anticipés. Pour ce faire, les autorités régionales ont édité un guide : «Cohabiter avec le castor en Wallonie...» téléchargeable sur le site [biodiversite.wallonie.be](http://biodiversite.wallonie.be).

Le Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents souhaite favoriser cette cohabitation. En collaboration avec ses partenaires, il a mené et poursuit diverses initiatives dans cet objectif.



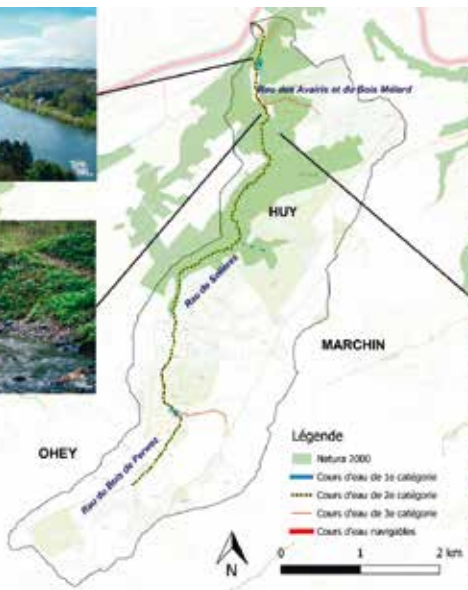
## COMMENT FAIRE ?

Des mesures simples, peu coûteuses et efficaces, pour peu qu'elles soient mises en œuvre correctement et suffisamment tôt, existent : installation de clôtures et de manchons de protection, protection des digues des étangs, écrêtage des barrages, etc. Les berges des cours d'eau appartiennent en outre généralement au domaine public, toute intervention doit donc être concertée au préalable avec les autorités compétentes. En propriété privée, ces mesures de protections reviennent au propriétaire.

Le Contrat de Rivière Meuse Aval peut vous conseiller à ce propos. Nous sommes également intéressés par toute observation que vous pourriez faire afin de suivre l'évolution de l'espèce et de pouvoir intervenir le cas échéant.

# Carte d'identité

## du Ruisseau de Solières



**Son ou ses nom(s) :** La Solières ou le Ruisseau de Solières.

**Sa source et embouchure :** La Solières prend sa source dans les bois de Perwez à Ohey et se jette dans la Meuse à Ben-Ahin (Huy) après avoir traversé le village de Solières.

**Affluent de :** La Solières possède de nombreux petits affluents dont les deux principaux sont le Ruisseau du Bois de Perwez, qui la rejoint au pied de l'abbaye de Solières, et le Ruisseau des Avairis et du Bois Mélaré.

**Catégorie (gestionnaire) :** non classée jusqu'à la limite entre les communes d'Ohey et de Huy (privé), classée en 3<sup>e</sup> catégorie jusqu'à l'étang de l'abbaye de Solières (commune de Huy) et enfin en 2<sup>e</sup> catégorie jusqu'à sa confluence avec la Meuse (Province de Liège). Ses affluents sont de 2<sup>e</sup> catégorie (Ruisseau du Bois de Perwez - Province de Namur) et 3<sup>e</sup> catégorie (R. des Avairis et du Bois Mélaré - commune de Huy).

**Données chiffrées :** Longueur de la Solières : environ 6,2km ; superficie du bassin versant : 11,8km<sup>2</sup>.

**Masse d'eau :** MV02R

**Nombre d'habitants :** 639 habitants

**Occupation du sol :** Territoires agricoles (55,26 %) ; forêts et milieux semi-naturels (34,98 %) ; territoires artificialisés (9,15 %) ; surfaces en eau et zones humides (0,61 %).

**Structure écologique :** La vallée de la Solières constitue en elle-même un site de grand intérêt biologique et est entièrement reprise en zone Natura2000 à l'exception de la partie traversant le village de Solières et de sa partie non classée à Ohey. De nombreux habitats s'y retrouvent, notamment des milieux aquatiques, des milieux ouverts prioritaires, des prairies habitats d'espèces, des forêts prioritaires alluviales, des forêts indigènes de grand intérêt biologique (à la fois acidophiles, neutrophiles et calcicoles) et des habitats rocheux. Le vallon présente de nombreux sites d'hibernation favorables aux chauves-souris et faisant l'objet d'un suivi régulier en hiver (dont fait partie la grotte de Lovegnée dite du «Trou Manto»).

**Site Natura 2000 :** BE33010 – Vallée de la Meuse à Huy et vallon de la Solières.

**Qualité de la masse d'eau (MV14R) :** Etat écologique : Moyen – Etat chimique : Bon

**Paramètres déclassants :** poissons

**Spécificité :** La Vallée de la Solières abrite les vestiges d'un passé riche dont notamment :

- le château de Beaufort : ancienne position avancée des défenses du Prince évêque de Liège face aux terres du comte de Namur, passée au XIII<sup>e</sup> siècle dans les possessions namuroises puis (XV<sup>e</sup> siècle) bourguignonnes.

- l'ancienne poudrerie : construite au XIX<sup>e</sup> siècle, elle produisait de la poudre noire destinée essentiellement aux carrières. Elle fut utilisée pour l'extraction de pierres calcaires et a été reconvertie, quelques temps, en gîte de vacances au grand bonheur des amoureux de la nature.

- l'abbaye de Solières : ancienne abbaye cistercienne, elle est actuellement dénommée le «Château Vert» et fait partie d'un domaine qui abrite une institution accueillant des personnes handicapées.

Le Ruisseau de Solières a également la particularité de parcourir un relief karstique (une forme

de paysage façonné par l'action de l'eau sur des roches carbonatées propices à la dissolution). Il présente de ce fait des pertes, c'est-à-dire des ouvertures par lesquelles un cours d'eau devient souterrain après un trajet à l'air libre et dont il ressort par une résurgence.

**Balades à proximité :** Promenade de Beaufort-Solieres (deux itinéraires balisés de 10,8 km ou 8,5 km au départ du parking de la Poudrerie à Huy) ; Le murmure des nutons (fiche balade du PCDN de Huy – 9 km)

<https://www.cirkwi.com/fr/circuit/127311-promenade-de-beaufort-solieres>

<https://www.cirkwi.com/fr/circuit/218614-huy-le-murmure-des-nutons-balade-pcdn-n-3>

<https://www.trekkingetvoyage.com/mysteres-tre-sors-de-solieres/>

Sources : [www.biodiversite.wallonie.be](http://www.biodiversite.wallonie.be), [www.geoportail.wallonie.be](http://www.geoportail.wallonie.be) et [www.eau.wallonie.be](http://www.eau.wallonie.be)

Crédits photographiques : Maxime Alexandre (Trekking et Voyage)

## En bref

### Les entreprises et l'environnement

La Cellule Environnement de l'Union Wallonne des Entreprises est le fruit d'un partenariat entre la Wallonie et l'Union Wallonne des Entreprises. Cette cellule est active depuis 1994 et a pour mission principale de sensibiliser les entreprises à la gestion de l'environnement et à la réduction des pollutions.

Pour réaliser ces missions, l'UWE propose ses services gratuitement aux entreprises situées en Wallonie désireuses d'améliorer leur gestion de l'environnement.

Dans ce cadre, plusieurs brochures à destination des entreprises ont récemment été éditées.

Ces dernières visent à répondre à une demande des entreprises en recherche de solutions simples, efficaces et peu coûteuses pour optimiser leurs démarches environnementales. En outre, elles proposent des exemples concrets, des témoignages d'entreprises, des illustrations, des conseils, des rappels réglementaires ainsi que des sources d'informations complémentaires.

- La biodiversité en entreprise... conseils pratiques !

- L'eau en entreprise... conseils pratiques !

La première consiste à partager les expériences de l'UWE et sensibiliser les entreprises aux bénéfices de l'intégration de la biodiversité dans les considérations entrepreneuriales et la seconde aux bénéfices d'une gestion efficace et parcimonieuse de l'eau.

N'hésitez pas à consulter leurs brochures et leur site pour plus d'informations !

<https://environnement-entreprise.be/>



# Contactez-nous!

info@meuseaval.be - 085/71.26.55 – Place Faniel 8, 4520 Wanze

## COMITÉ LOCAL BERWINNE - JULIENNE > PATRICK RIXEN

Rue du Chemin de fer 25, 4850 Plombières - 0496/81.81.30 - berwinne@meuseaval.be

## COMITÉ LOCAL GUEULE > PATRICK RIXEN

Rue du Chemin de fer 25, 4850 Plombières - 0496/81.81.30 - gueule@meuseaval.be

## COMITÉ LOCAL GEER > SANDRA GODFROID

Rue de Grand-Axhe 45E, 4300 Waremme - 019/32.49.30 - geer@meuseaval.be

## COMITÉ LOCAL HOYOUX > SÉBASTIEN DEVILLERS

Chemin de Sandron 1A, 4570 Marchin - 0474/31.15.15 - hoyoux@meuseaval.be

## COMITÉ LOCAL MEHAIGNE > SAMUEL VANDER LINDEN

Place Faniel 8, 4520 Wanze - 085/71.26.55 - mehaigne@meuseaval.be

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents réalisé avec le soutien du Service Public de Wallonie, des provinces de Liège et de Namur et des 45 communes et villes partenaires (Ans, Aubel, Awans, Bassenge, Berloz, Blegny, Braives, Burdinne, Clavier, Dalhem, Donceel, Eghezée, Faimes, Fernelmont, Fexhe-le-Haut-Clocher, Flémalle, Geer, Havelange, Hannut, Héron, Herve, Huy, La Bruyère, La Calamine, Lontzen, Marchin, Modave, Nandrin, Neupré, Ohey, Oreye, Plombières, Raeren, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Soumagne, Tinlot, Thimister-Clermont, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Visé, Wanze, Waremme, Wasseiges, Welkenraedt)

Layout : Élise Latinne

Mise en page et impression : Imprimerie Daxhelet.

Éditeur responsable: Béatrice Moureau

Imprimé sur papier PEFC.



## talon d'adhésion

Ou...  
Abonnez-vous  
en ligne sur  
meuseaval.be

Oui! Je suis intéressé(e) par la gestion de l'eau et des cours d'eau.

Je souhaite recevoir gratuitement le bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval.

Prénom, nom: .....

Par mail: .....

Par courrier: .....

Talon à renvoyer à la cellule de coordination par mail ou par courrier.

Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents: Place Faniel 8,  
4520 Wanze | Tél. 085/71.26.55 | info@meuseaval.be | www.meuseaval.be

